

Les protections auditives

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Code du travail : Art. R.4321-1 à 5, Art. R.4322-1 et 2, Art. R.4323-91 et 98, Art. R.4323-104 à 106, Art. R.4431-1 à 4437-4
- Norme NF EN 352

LIMITES D'EXPOSITION

Evaluation des risques et mesures

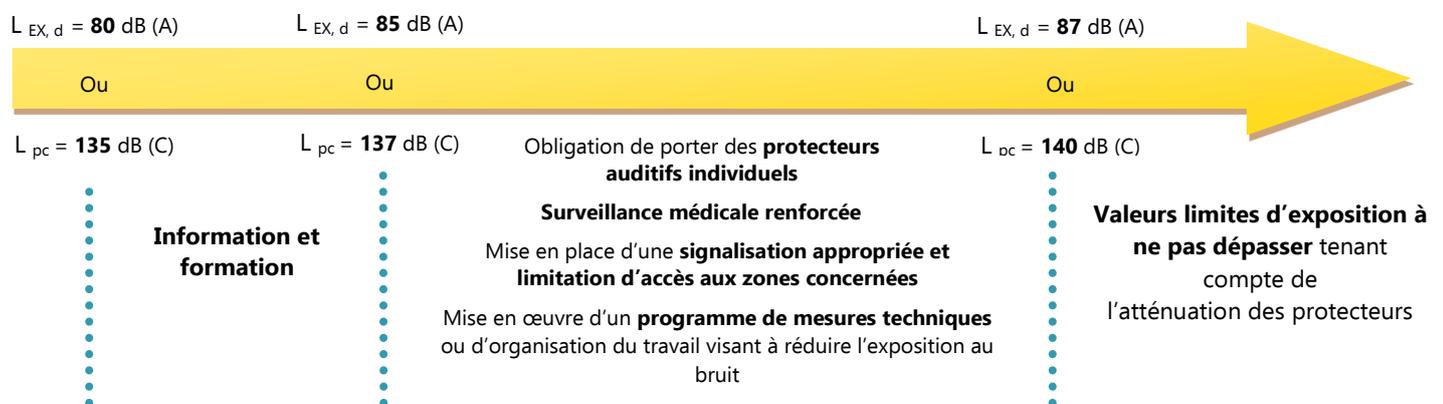
L'employeur doit procéder à **l'évaluation des risques** pour la santé et la sécurité des travailleurs, dans ce cadre, il doit évaluer et, si nécessaire, **mesurer les niveaux de bruit auxquels les travailleurs sont exposés**.

La réglementation définit deux indicateurs qui permettent d'évaluer le risque lié au bruit :

- **Le niveau d'exposition quotidienne au bruit** : moyenne pondérée dans le temps des niveaux d'exposition au bruit pour une journée de travail nominale de huit heures, noté **L_{EX, d}**.
- **Le niveau de pression acoustique de crête** : niveau de la valeur maximale de la pression acoustique instantanée mesurée avec la pondération fréquentielle C, noté **L_{pc}**. C'est par exemple, le bruit créé par des chocs métalliques intenses, des échappements d'air comprimé, ou d'autres événements qui peuvent être qualifiés de bruit impulsionnel.

Des actions différentes selon le niveau

Selon le niveau de deux indicateurs **L_{EX, d}** et **L_{pc}**, la réglementation prévoit différentes actions :



CHOIX ET ENTRETIEN DES PROTECTEURS AUDITIFS

Les protecteurs auditifs passifs



On distingue principalement deux types de protecteurs passifs :

- Les protecteurs munis de coquilles (casques anti-bruit et serre-tête)
- Les bouchons d'oreille

LES PROTECTEURS MUNIS DE COQUILLE

Les protecteurs munis de coquilles offrent **une meilleure atténuation** et sont recommandés **pour un port intermittent**.

Il en existe de plusieurs sortes :

- Casque anti-bruit standard (serre-têtes)



- Casque anti-bruit coquilles montées sur casque



- Casque anti-bruit avec arceau derrière la nuque



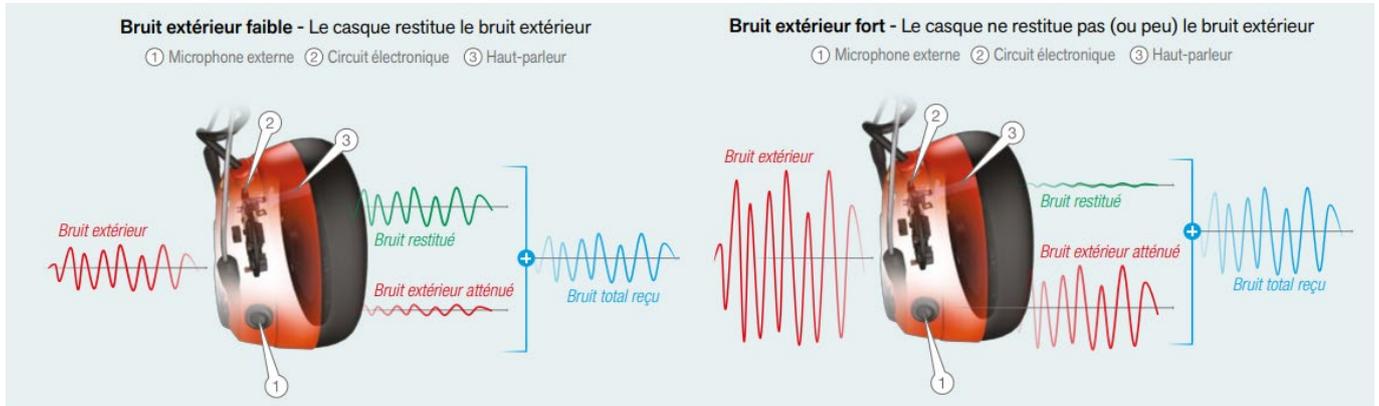
LES BOUCHONS D'OREILLE

Les bouchons d'oreille sont adaptés pour un **port continu** et **nécessitent un parfait état d'hygiène**.

Type de bouchons		Caractéristiques
Bouchons préformés		Ils peuvent être introduits dans le conduit auditif sans façonnage préalable. Ils sont en général fabriqués en silicone, caoutchouc ou en une matière souple, et souvent disponible en plusieurs tailles. Ils sont en général réutilisables.
Bouchons formables		Ils sont fabriqués à partir de matériaux susceptibles d'être comprimés ou malaxés par l'utilisateur avant introduction dans le conduit auditif. Ils peuvent être jetables ou réutilisables.
Bouchons « moulés sur mesure »		Ils sont en général fabriqués à partir de matière plastique moulée, en acrylique ou silicone. Ils sont obtenus à partir d'un moulage du conduit auditif et sont de ce fait personnalisés. Ils sont réutilisables.
Bouchons montés sur arceau		Ce sont des bouchons prémodelés ou façonnés par l'utilisateur, réunis par une bande plastique.

Les protecteurs auditifs avec électronique

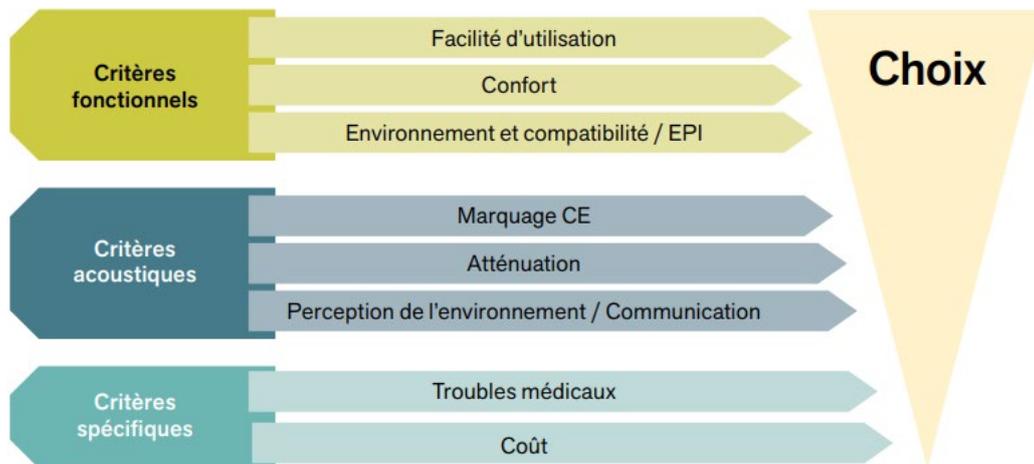
Ces protecteurs auditifs perfectionnés sont destinés soit à pallier les inconvénients des protecteurs passifs, par exemple en augmentant l'atténuation aux basses fréquences, soit à apporter des fonctions supplémentaires, essentiellement pour la perception de l'environnement sonore, l'écoute ou la communication.



■ Figure 4 – Principe de fonctionnement des PICB à atténuation dépendante du niveau sonore. À gauche : pour un bruit extérieur faible. À droite : pour un bruit extérieur fort.

Critères de choix

Les critères de sélection sont multiples :



■ Figure 8 – Critères de choix des PICB

Les protecteurs doivent présenter des caractéristiques d'affaiblissement acoustique tel que le niveau perçu sous le protecteur soit inférieur aux limites d'exposition réglementaires. Toutefois, il est inutile de surprotéger l'utilisateur, ceci aurait la conséquence de l'isoler de son environnement sonore et pourrait l'exposer à de nouveaux risques

(ex : incapacité à communiquer ou à entendre un signal de danger)



Attention les protecteurs ne sont efficaces que s'ils sont correctement portés pendant la totalité du temps d'exposition au bruit.

Entretien, hygiène et stockage

Une **inspection quotidienne** des protecteurs permet de vérifier leur bon état et **d'identifier les détériorations** éventuelles. Il est recommandé de prévoir tout moyen approprié en vue du stockage des protecteurs dans **de bonnes conditions de salubrité** lorsqu'ils ne sont pas utilisés. La fourniture d'un étui pour les bouchons d'oreille ou d'un sachet pour les serre-têtes contribue à encourager l'utilisateur à en prendre soin et à augmenter la durée de vie du protecteur. Il est impératif de mettre en place les **bouchons d'oreille avec des mains propres**. S'ils sont réutilisables, il convient de les **nettoyer** et les **désinfecter régulièrement** selon les indications du fabricant.

► **Aller plus loin : brochure INRS ED 6510 – les protections auditives**



Le CDG45 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence ouverte sous réserve d'apposer la mention :

Source CDG45, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour